



PRIME DE TRAVAIL DES AGENTS DU MATÉRIEL :

Les dirigeants du Matériel, avec le soutien
de la Direction de la SNCF,
mettent les cheminots au régime Grec !

Lors de la concertation du 09 février 2012, la Direction avait annoncé la tenue d'une 2^{ème} rencontre sur la prime de travail, afin de porter de nouvelles propositions sur ce point de la DCI. La Direction a reçu la CGT le 05 mars 2012.

La CGT a rappelé l'exigence des cheminots : le respect des engagements du Directeur du Matériel concernant la revalorisation de leur prime de travail.

L'engagement pris en 2009 devait se traduire, après les revalorisations de 2010 et 2011, par une augmentation de 15 euros en 2012, prise en compte dans le calcul de la retraite.

Le Directeur du Matériel, conforme au modèle libéral, répond par une formule : « *le versement d'une mesure basée sur la création de valeur du domaine, avec un caractère minimum garanti, dont le montant serait de 2% de la prime de travail à la PR10 : 50 euros annuels en 2012, 2013 et 2014* ».

En traduction, cela ne répond à aucune de nos revendications :

1. Il refuse un versement mensuel et propose une prime annuelle,
2. la mesure s'arrête en 2014,
3. il refuse le caractère liquidable (ce n'est pas son problème),
4. il ne propose que 50 euros (l'équivalent de 4 euros par mois).

Face à la préoccupation salariale des cheminots, la nouvelle proposition de la Direction est inacceptable et provocatrice ! C'est de l'acharnement dogmatique.

Le Directeur confirme sa détermination à s'attaquer au statut des cheminots, notamment en créant des éléments de rémunération éphémères, non statutaires, assujettis à la baisse des effectifs et une dégradation des conditions de travail et qui ne financent pas notre système de retraite.

Le traitement n'est pas équitable pour tous !

A titre de comparaison, depuis janvier 2012, la Direction du Matériel verse aux dirigeants en établissement (DUO, DET) une prime mensuelle pérenne de 150 euros.

Le budget de la GIR (Gratification Individuelle au Résultat) versée en 2011 est supérieur à 5 Millions d'euros.

En 5 ans, le budget EVS du Matériel est passé de 56,5 Millions d'euros à 86,5 Millions. C'est le coût financier mis par la Direction de l'entreprise pour multiplier le travail de nuit, de week-end, en horaires décalés, à l'extérieur soumis aux intempéries, en instaurant les équipes mobiles etc. Ces organisations de la production se font au détriment de la santé et des conditions de travail des cheminots.

La CGT porte les exigences des cheminots qui restent attachés à une rémunération fixe, reconnaissant la qualification et l'expérience.

**Nous appelons tous les cheminots à exiger de nos dirigeants
qu'ils respectent leurs engagements**

Face au démantèlement de l'entreprise publique SNCF, par des patrons faisant l'apologie de la gestion privée, la CGT prévoit d'ores et déjà de nouveaux rendez-vous revendicatifs, afin de garantir un avenir au service public et à notre statut.